

NOS ENGAGEMENTS

L'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin déploie chaque année d'importants moyens dans la formation de ses militants, mais également de ses adhérents. La CFTC propose près d'une formation par semaine animés par plus d'une douzaine de formateurs spécialisés et investis au service des stagiaires

Plusieurs thématiques sont dispensées : Juridique - droit local - économique - santé au travail - conseiller du salarié - conseiller prud'homal - communication écrite et orale - CSSCT - CSE - protection sociale - etc.

MODE D'EMPLOI

Pour les inscriptions : 2 possibilités :

Inscription sur le site : <https://www.cftc-67.fr/formation>. Un mail de confirmation vous sera retourné après inscription.

ou

par le biais d'un bulletin d'inscription à renseigner complètement, Ce document est impérativement à nous retourner pour chaque inscription. Seul le document dûment complété sera pris en compte :

- soit par voie postale
- soit par courriel à eric.willmann@cftc-67.fr

Pour la prise en compte de votre inscription :

Nous adresserons 30 jours avant le début de la formation, une demande de mise en congés, par voie postale à votre direction, ce document vous sera systématiquement adressé le jour même par courriel ainsi qu'à votre DS ou RSS pour information.

A l'issue de la formation, nous vous transmettrons une attestation de présence relative aux heures effectuées. Deux semaines avant le début de la formation, nous vous adresserons par courriel, toutes les informations concernant votre session de formation (plan d'accès, horaires, liste de covoiturage...).

Votre rémunération totale est maintenue par votre employeur. Conformément aux dispositions de l'article L.2145-6 du code du travail.

Pour les formations payantes (CSE sur 5 jours et CSSCT 5 jours quel que soit l'effectif de l'entreprise), un devis sera systématiquement établi. Celui-ci devra impérativement être validé par votre employeur pour la formation CSSCT et par votre CSE pour la formation CSE. La validation du devis confirmera alors votre inscription.

Rappel important : la durée maximale des jours de congés pour la formation économique, sociale, environnementale et syndicale dans l'année ne peut excéder **12 jours pour un salarié adhérent** et **18 jours pour un(e) Délégué(e) Syndicale(e)**. **Pour les animateurs de stages le crédit des jours de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est également porté à 18 jours.**

CONTACTS

UNION DEPARTEMENTALE CFTC DU BAS-RHIN

19, rue de La Haye

CS70052 SCHILTIGHEIM

67014 STRASBOURG CEDEX

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Contact : Eric WILLMANN - Tél. : 03.88.15.21.21 - Fax : 03.88.15.21.22

Site internet : www.cftc-grandest.fr - Courriel : eric.willmann@cftc-67.fr